

Séance
ordinaire
du 6 juin
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SIXIÈME (6^{ème})
JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Cent-quatre (104) contribuables assistent à la séance alors que cinq (5) membres du personnel cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, de même que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, Jean-François Roy, de Radio-Canada, ainsi que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

11.06.285

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.06.286

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux des séances du mardi 3 mai 2011 et des lundis 16 et 30 mai 2011 à 20h30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↪ Comptes réguliers : 211 618,44 \$
 - ↪ Comptes pré-autorisés : 528 425,89 \$

ADMINISTRATION

5. Proclamation des Journées de la Culture.
6. Dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 AMENDÉ de la Commission scolaire des Phares.
7. Appui à la Commission scolaire des Phares dans le dossier des coupures budgétaires 2011-2012 exigées par le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport.
8. Motion de félicitations à messieurs Marc-André Dufour et Hugues Fortin ainsi qu'aux organisateurs de l'Homage aux Bâisseurs.
9. Motion de félicitations au lieutenant Mario Chouinard et au pompier Éric Tardif pour les événements du 5 septembre 2010.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10. Désignation d'une bénévole dans le cadre de l'activité de reconnaissance de la Fondation Rues principales.

FINANCES

11. Renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale et famille.
12. Renouvellement d'adhésion à l'Association touristique régionale de la Gaspésie.
13. Autorisation de signature des chèques à madame Céline Bérubé.
14. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
15. Ratification de versement d'une avance de fonds à monsieur Joël Harrisson dans le cadre du congrès de l'ADGMQ 2011.
16. Renouvellement de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17. Modification à la résolution 11.05.264 autorisant l'embauche de madame Valery Gauthier au Camp de Jour.
18. Autorisation d'embauche d'étudiants pour le Camp de Jour.
19. Ratification et autorisation d'embauche de préposés aux espaces verts au service des travaux publics.
20. Autorisation d'embauche d'un étudiant au service de sécurité incendie.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21. Ratification d'embauche de madame Katie Duhamel pour une formation de premier secours.
22. Autorisation de tarification spéciale à l'organisme Répit-Loisirs-Autonomie pour les activités estivales du Camp de Jour du 27 juin au 10 août 2011.
23. Renouvellement du partenariat entre Lelièvre Karting et la Ville de Mont-Joli.
24. Autorisation de prêt d'équipements par le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

25. Modification de la limite de vitesse sur un segment de l'avenue Rioux.

TRAVAUX PUBLICS

26. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet du Croissant de la Pente-Douce.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

27. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 16 mai 2011 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU).
28. Approbation des plans de rénovation pour l'édifice du 1706, boulevard Jacques-Cartier.
29. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de Pétroles Cadeco inc. pour le 1511, boulevard Benoît-Gaboury à Mont-Joli.
30. Consultation publique du projet de Règlement 2011-1254 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 afin de modifier les usages autorisés dans les zones bordant la portion sud du boulevard Benoît-Gaboury.
31. Adoption du second projet de règlement 2011-1254 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 afin de modifier les usages autorisés dans les zones bordant la portion sud du boulevard Benoît-Gaboury.
32. Consultation publique du projet de Règlement 2011-1255 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier les aires d'affectation bordant la portion sud du boulevard Benoît-Gaboury.
33. Adoption du second projet de règlement 2011-1255 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier les aires d'affectation bordant la portion sud du boulevard Benoît-Gaboury.
34. Avis de motion d'un règlement concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies de même que le traitement des nodules noirs.

AFFAIRES NOUVELLES

35. Autorisation d'achat de luminaires pour la rue Père Cimon.
36. Autorisation d'achat de luminaires pour le Croissant de la Pente Douce.
37. Adjudication du contrat pour les travaux de marquage longitudinal de chaussée pour l'année 2011
38. Période de questions.
39. Clôture et levée de l'assemblée.

11.06.287 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU MARDI 3 MAI 2011 ET DES LUNDIS 16 ET 30 MAI 2011 À 20H30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi 3 mai 2011 à 20h30, du lundi 16 mai 2011 à 20h30 et du lundi 30 mai 2011 à 17h30;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 3 mai 2011 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 16 mai 2011 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 30 mai 2011 à 17h30 en sa forme et teneur.

11.06.288 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 211 618,44 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 528 425,89 \$.

ADMINISTRATION

11.06.289 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Mont-Joli et de la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a déjà manifesté par ses interventions sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux (2) jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

11.06.290 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES ÉTABLISSEMENTS 2011-2012, 2012-2013 ET 2013-2014 AMENDÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du projet de *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et liste des établissements 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014* amendé le 26 avril 2011 et le 9 mai 2011 par le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, et ce, en accord avec l'article 203 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*.

11.06.291 APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES DANS LE DOSSIERS DES COUPURES BUDGÉTAIRES 2011-2012 EXIGÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DU SPORT

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport a récemment fait connaître sa décision de retrancher 1,45 millions de dollars au budget de la Commission scolaire des Phares ;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction de budget affecterait directement les services aux élève et contrevient à la mission des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif premier de la commission scolaire, que partage la Ville de Mont-Joli, consiste à favoriser la réussite du plus grand nombre de jeunes;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli signifie clairement son appui à la Commission scolaire des Phares et demande à la ministre Line Beauchamp de revoir sa position relativement aux coupures budgétaires.

11.06.292

MOTION DE FÉLICITATIONS À MESSIEURS MARC-ANDRÉ DUFOUR ET HUGUES FORTIN AINSI QU'ÀUX ORGANISATEURS DE L'HOMMAGE AUX BÂTISSEURS

Le 28 mai dernier avait lieu la 3^e édition de la soirée hommage aux bâtisseurs organisée par la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis honorant messieurs Marc-André Dufour et Hugues Fortin, fondateurs de la Quincaillerie centre-ville de Mont-Joli.

Les membres du conseil tiennent à réitérer leur profonde considération aux lauréats de la soirée et ce, au nom de l'ensemble de la population Mont-Jolienne. L'événement a permis de souligner le travail et la détermination des deux hommes de même que l'appui reçu de leurs familles.

Messieurs Dufour et Fortin font désormais partie d'un groupe sélect comprenant Rolande et Germain Pelletier, Raymond Madore et Yvan Fortin. Nul doute que ces personnalités constitueront des modèles à imiter pour celles et ceux qui s'impliquent dans l'exigeant monde des affaires.

Nous en profitons pour souligner l'immense travail des responsables de cette soirée qui devient une tradition regroupant la communauté des affaires.

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de messieurs Marc-André Dufour et Hugues Fortin ainsi que les organisateurs de l'Hommage aux Bâtisseurs, édition 2011.

11.06.293

MOTION DE FÉLICITATIONS AU LIEUTENANT MARIO CHOUINARD ET AU POMPIER ÉRIC TARDIF POUR LES ÉVÉNEMENTS DU 5 SEPTEMBRE 2010

Le 5 septembre dernier, deux (2) membres du service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Joli se sont particulièrement distingués par leur vivacité d'esprit et leur professionnalisme. En effet, le lieutenant Mario Chouinard et le pompier Éric Tardif répondaient à une alerte sur la rue Julien-Bouchard. Ils ont constaté la présence d'une épaisse fumée dans l'édifice et ont eu la présence d'esprit de vérifier si quelqu'un se trouvait à l'intérieur. Messieurs Chouinard et Tardif ont pu apercevoir un homme d'un certain âge gisant au sol. Le duo a procédé rapidement à l'évacuation de la victime pour lui fournir de l'oxygène en attendant l'arrivée des services ambulanciers. L'intervention de Mario Chouinard et d'Éric Tardif a vraisemblablement sauvé la vie d'un citoyen.

Il est donc proposé par le conseiller Gilles Lavoie et appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter, au nom de l'ensemble de la population de Mont-Joli et en celui de mes collègues du conseil, une motion de félicitations à l'endroit du lieutenant Mario Chouinard et du pompier Éric Tardif. Les membres du service de sécurité incendie jouent un rôle capital dans la sécurité des gens. La passion qui les anime ainsi que la formation de qualité qui leur est dispensée rendent possibles des interventions du type de celle qui est soulignée ce soir.

L'exploit a d'ailleurs été mis en lumière lors du congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec présenté à Gatineau du 20 au 24 mai dernier. Le directeur du service, monsieur Vincent Dubé, et moi-même présenterons à messieurs Chouinard et Tardif un certificat de bravoure émanant de l'Association des chefs du Québec.

11.06.294

MONSIEUR LE MAIRE ADRESSE QUELQUES MOTS AUX MEMBRES DU GROUPE KATIMAVIK PRÉSENTS DANS LA SALLE :

La séance de ce soir dérogera au déroulement habituel. Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, j'aimerais souligner la présence des membres du groupe Katimavik dont les sept (7) membres complètent leur séjour à Mont-Joli. Plusieurs organismes locaux et régionaux ont bénéficié de la contribution des jeunes participants.

L'expérience Katimavik constitue un programme national de service volontaire pour la jeunesse créé en 1977. Pendant une période de six (6) mois, les participants âgés de 17 à 21 ans sont appelés à s'impliquer au sein de divers organismes sans but lucratif. Le programme d'apprentissage est axé sur l'engagement citoyen, le leadership, les langues officielles, la protection de l'environnement, la découverte culturelle et un mode de vie sain.

Au nom de mes collègues du conseil et en celui de l'ensemble de la population, je tiens à remercier les membres du groupe Katimavik pour leur apport à notre collectivité. Depuis cinq (5) ans, une centaine de jeunes femmes et de jeunes hommes sont passés par Mont-Joli grâce à ce programme. Ce fructueux partenariat avec Katimavik se terminera à la fin du mois de juin alors que d'autres groupes de volontaires continueront de servir leurs concitoyens ailleurs au Canada. La Ville de Mont-Joli sera toujours heureuse d'accueillir des participants à Katimavik dans les années à venir.

Je souhaite la meilleure des chances aux sept (7) personnes qui nous quitteront bientôt. Nul doute que l'expérience Katimavik leur aura ouvert de nouveaux horizons tout en les préparant à une vie riche en réalisations.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.06.295

DÉSIGNATION D'UNE BÉNÉVOLE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire mettre en évidence le travail d'une bénévole dans la cadre du colloque annuel de la Fondation Rues Principales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville soumet cette année la candidature de madame Susye Lévesque à titre de bénévole de l'année dans la démarche de revitalisation commerciale en cours;

CONSIDÉRANT QUE madame Lévesque est impliquée bénévolement depuis longtemps dans plusieurs conseils d'administration (Chambre de Commerce et Industrie Mont-Joli-Mitis, Caisse populaire et autres) en plus de s'investir avec enthousiasme au comité conseil de la Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Sasmon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie de soumettre la candidature de madame Susye Lévesque à titre de bénévole de l'année dans le cadre du Colloque 2011 de la Fondation Rues principales qui aura lieu le 28 septembre prochain à Québec.

FINANCES

11.06.296 RENOUELEMENT D'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Carrefour action municipale et famille pour la période du 15 mai 2011 au 14 mai 2012, et ce, au tarif de 154,94 \$, incluant les taxes.

11.06.297 RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR-Gaspésie) pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, et ce, au tarif de 1 268,65 \$, incluant les taxes.

11.06.298 AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES À MADAME CÉLINE BÉRUBÉ

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Céline Bérubé, technicienne en administration, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les effets bancaires, et ce, en l'absence de monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier.

11.06.299 AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçue du Gouvernement fédéral pour l'Institut-Maurice-Lamontagne en juin 2011 au montant de 176 616,77 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30% de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 52 985,03 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

11.06.300 RATIFICATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE DE FONDS À MONSIEUR JOËL HARRISSON DANS LE CADRE DU CONGRÈS DE L'ADGMQ 2011

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon résolu à l'unanimité de ratifier le versement d'une avance de fonds de 1000 \$ à monsieur Joël Harrisson dans le cadre de sa participation au congrès annuel de l'ADGMQ à Gatineau.

11.06.301 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE**

CONSIDÉRANT **QUE** la Société Canadienne de la Croix Rouge a soumis à la Ville une proposition visant le renouvellement de l'entente pour le service aux sinistrés;

CONSIDÉRANT **QUE** la contribution de la Ville de Mont-Joli est établie à 912,24 \$ soit 0,14 \$ per capita;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli accepte la proposition de lettre d'entente soumise par la Croix Rouge et autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite lettre d'entente.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.06.302 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION 11.05.264 AUTORISANT L'EMBAUCHE DE MADAME VALÉRY GAUTHIER AU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'apporter une correction à la résolution 11.05.264 adoptée le 16 mai 2011. Ainsi, madame Gauthier occupera un poste de monitrice spécialisée pour une période de 6 semaines à raison de 30 heures / semaine au tarif horaire de 9,65 \$.

11.06.303 **AUTORISATION D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LE CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre à combler au Camp de Jour 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet de la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche des personnes suivantes :

Mesdames Danna Otis, Michelle Vézina et Audrey Dubé à un poste de monitrice pour une durée de six (6) semaines du 4 juillet au 12 août 2011 à raison de 40 heures / semaine au tarif horaire de 9,65 \$;

Madame Marie-Élyse Gagnon à un poste de monitrice au service de garde pour une durée de six (6) semaines du 4 juillet au 10 août 2011 à raison de 16 à 20 heures / semaine au tarif horaire de 9,65 \$.

11.06.304 **RATIFICATION ET AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX ESPACES VERTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été réalisé par le service des travaux publics afin d'embaucher huit (8) préposés aux espaces verts pour la période estivale 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Claude Fortin, surintendant du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de :

- ratifier l'embauche de madame Ann-Julie Deschênes ainsi que de messieurs Jérôme Castonguay, Michel Gendron et Jean-François Desrosiers;
- d'autoriser l'embauche de mesdames Diane Fournier et Arianne Picard, étudiantes en horticulture à l'École du Mistral, pour un stage à titre de préposées aux espaces verts;
- et d'autoriser l'embauche de messieurs Kevin Deschênes et Dave Lévesque à titre de préposés aux espaces verts.

Ces personnes seront à l'emploi de la Ville de Mont-Joli pour une période maximale de douze (12) semaines à raison de 40 heures / semaine au tarif horaire de 9,65 \$. Cette dépense est prévue au budget du service des travaux publics.

11.06.305

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Paul-Anthony Picard à titre de pompier / préventionniste à temps partiel pour la période du 20 juin au 12 août 2011. La rémunération de monsieur Picard sera assumée par une subvention d'Emploi étudiant Canada obtenue par l'Association des pompiers volontaires de Mont-Joli de sorte que la Ville n'aura à déboursier que lorsqu'il sera appelé à intervenir sur une alerte se produisant au-delà de ses heures régulières de travail. En pareil cas, les conditions en vigueur pour les pompiers s'appliqueront. Monsieur Picard sera jumelé à monsieur Alexandre Fortin pour composer l'équipe de visite résidentielle au cours de la période estivale.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.06.306

RATIFICATION D'EMBAUCHE DE MADAME KATIE DUHAMEL POUR UNE FORMATION DE PREMIER SECOURS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de madame Katie Duhamel, ambulancière, instructeur RCR et employée du service de sécurité incendie, pour la dispense d'une formation de premier secours d'une durée de cinq (5) heures le 27 mai dernier au tarif horaire de 20 \$ pour un total de 100 \$.

11.06.307

AUTORISATION DE TARIFICATION SPÉCIALE À L'ORGANISME RÉPIT-LOISIRS-AUTONOMIE POUR LES ACTIVITÉS ESTIVALES DU CAMP DE JOUR DU 27 JUIN AU 10 AOÛT 2011

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Répit-Loisirs-Autonomie a présenté une demande à la Ville de Mont-Joli pour la location à tarif réduit d'un local situé à l'École Lebel;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, madame Josée Levesque, recommande au conseil d'accepter cette demande et d'établir le tarif de location à l'organisme à 55 \$ par mois;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et appuyé par le conseiller Denis Dubé d'autoriser la location d'un local de l'École Lebel à l'organisme Répît-Loisirs-Autonomie pour la somme de 55 \$ par mois, et ce, pour la période du 27 juin au 10 août 2011.

11.06.308 **RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LELIÈVRE KARTING ET LA VILLE DE MONT-JOLI**

CONSIDÉRANT QU'une entente permet aux jeunes du Camp de Jour du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'utiliser les facilités de Lelièvre Karting, et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente doit être renouvelée au début de chaque saison;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du partenariat liant la Ville de Mont-Joli et Lelièvre Karting pour la saison 2011. La Ville s'engage à verser 1 000 \$, taxes incluses, pour du temps d'utilisation en retour d'une visibilité sur le site de l'entreprise. Cette dépense est prévue au budget du service.

11.06.309 **AUTORISATION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie et appuyé par le conseiller Normand Gagnon d'autoriser le prêt d'équipements du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire aux organismes suivants :

Essai de Drag Tréteaux, 42 barrières, 10 poubelles
4 et 5 juin 2011

Club Optimiste 40 barrières, 6 tables, 15 chaises, Podium et
11 juin poubelles, 6 détours, 7 flèches, remorque

75^e de La Rédemption 50 tables, 400 chaises, scène de base
23 et 24 juillet

Municipalité de St-Joseph 4 estrades, 30 tréteaux (selon disponibilité)
20 et 21 août

Ces prêts à titre gracieux représentent la contribution de la Ville de Mont-Joli à l'organisation d'activités diverses dans La Mitis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.06.310 **MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UN SEGMENT DE L'AVENUE RIOUX**

CONSIDÉRANT l'existence d'une problématique de vitesse dans le secteur de l'avenue Rioux;

CONSIDÉRANT la présence dans ce même secteur de deux (2) garderies;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de favoriser la sécurité des enfants et de l'ensemble des résidents;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de réduire à 30 km/heure la vitesse permise sur l'avenue Rioux entre la rue Lindsay et le boulevard Benoît-Gaboury. Pour ce faire, la Ville procédera à l'affichage de la signalisation et à l'installation aux équipements requis.

TRAVAUX PUBLICS

11.06.311

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE PROJET DU CROISSANT DE LA PENTE-DOUCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir une proposition pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le dossier du Croissant de la Pente Douce;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu deux soumissions à savoir :

- Inspec-Sol 5 355 \$
- LVM 5 245 \$

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de confier à la firme LVM un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation du développement domiciliaire du Croissant de la Pente-Douce dans le secteur de la rue Gendron. Il s'agit d'un contrat de 5 245 \$ plus les taxes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.06.312

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 16 MAI 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 16 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 16 mai 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- l'émission de quarante-cinq (45) permis de rénovation pour une valeur totale de 487 137 \$;
- l'émission de trois (3) permis de construction pour une valeur totale de 660 000 \$;
- l'approbation d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1511, boulevard Benoît-Gaboury;
- l'approbation d'une demande de modification de zonage pour le 2019, boulevard Benoît-Gaboury.

11.06.313**APPROBATION DES PLANS DE RÉNOVATION POUR L'ÉDIFICE DU 1706, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'édifice du 1706, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, madame Sonia Marquis, a déposé des plans de rénovation pour l'extérieur de son bâtiment, le restaurant *Pizzeria Le Marquis*, assortis d'une liste de travaux à être réalisés;

CONSIDÉRANT QUE ces rénovations respectent les critères du programme d'aide à la restauration et à la rénovation des façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville inclus au règlement 2010-1237;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet d'accepter les plans et les travaux projetés par madame Marquis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte les plans de rénovation soumis par madame Sonia Marquis, propriétaire de *Pizzeria Le Marquis* du 1706, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli. Le conseil endosse également la recommandation des membres du CCU d'accorder la subvention prévue au règlement 2010-1257 instituant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation de façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville.

11.06.314**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE PÉTROLES CADEKO INC. POUR LE 1511, BOULEVARD BENOÎT-GABOURY À MONT-JOLI**

CONSIDÉRANT QUE la direction de Pétroles Cadeko inc. a déposé le 14 avril 2011 une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 1511, boulevard Benoît-Gaboury à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale des limites du bien-fonds de l'édifice est de 2,69 m au lieu de 3,66 m comme le prescrit la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE cette situation découle d'un échange de terrains réalisé après la construction de l'édifice et visant à rendre rectiligne la forme dudit terrain de même que celle de la propriété voisine du côté nord;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 16 mai 2011;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par Pétroles Cadeko inc. pour sa propriété du 1511, boulevard Benoît-Gaboury à Mont-Joli.

11.06.315 CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES BORDANT LA PORTION SUD DU BOULEVARD BENOÎT-GABOURY

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier la configuration des aires d'affectation pour les terrains situés de part et d'autres de la portion sud du boulevard Benoit-Gaboury;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire conséquemment modifier les usages autorisés dans les zones correspondantes;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 16 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a aussi été donné lors de la séance du 16 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de modification de zonage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le second projet de règlement 2011-1254 afin de modifier les usages autorisés dans les zones bordant la portion sud du boulevard Benoit-Gaboury.

11.06.316 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES BORDANT LA PORTION SUD DU BOULEVARD BENOÎT-GABOURY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire modifier le règlement de zonage 2009-1210 en adoptant le règlement 2011-1254;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet lors de la présente séance et qu'aucun contribuable ne s'est opposé à cette modification;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 2011-1254 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 afin de modifier les usages autorisés dans les zones bordant la portion sud du boulevard Benoit-Gaboury.

11.06.317 CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES AIRES D'AFFECTATION BORDANT LA PORTION SUD DU BOULEVARD BENOÎT-GABOURY

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier la configuration des aires d'affectation pour les terrains situés de part et d'autres de la portion sud du boulevard Benoit-Gaboury;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 16 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a aussi été donné lors de la séance du 16 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de modification du plan d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le second projet de règlement 2011-1255 afin de modifier les aires d'affectation bordant la portion sud du boulevard Benoît-Gaboury.

11.06.318

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES AIRES D'AFFECTION BORDANT LA PORTION SUD DU BOULEVARD BENOÎT-GABOURY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire modifier le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme en adoptant le règlement 2011-1255;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet lors de la présente séance et qu'aucun contribuable ne s'est opposé à cette modification;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 2011-1255 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier les aires d'affectation dans les zones bordant la portion sud du boulevard Benoît-Gaboury.

11.06.319

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉLAGAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES DE MÊME QUE LE TRAITEMENT DES NODULES NOIRS

La conseillère Kédina Fleury-Samson donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement visant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que le traitement des nodules noirs ou de la *maladie du cerisier*.

AFFAIRES NOUVELLES

11.06.320

AUTORISATION D'ACHAT DE LUMINAIRES POUR LA RUE PÈRE CIMON

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de la firme Lumca de deux luminaires au coût de 1 972,85 \$ chacun pour un prix total de 3 945,70 \$ plus les taxes. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

11.06.321

AUTORISATION D'ACHAT DE LUMINAIRES POUR LE CROISSANT DE LA PENTE DOUCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de la firme Lumca de cinq luminaires au coût de 2 022,15 \$ chacun pour un total de 10 110,75 \$ plus les taxes. Cette dépense sera assumée à même le règlement d'emprunt relatif à ce projet.

11.06.322 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE LONGITUDINAL DE CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour les travaux de marquage longitudinal de chaussée pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu deux (2) soumissions à savoir :

- **Dura-lignes** **17 249,67 \$**
- **Bo Traçage** **15 259,32 \$**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de marquage longitudinal de chaussée 2011 à la firme Bo Traçage au montant de 15 259,32 \$ taxes incluses.

11.06.323 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par l'assistance aux membres du conseil.

11.06.324 DÉPÔT D'UNE PÉTITION DANS LE DOSSIER DE LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE

Monsieur le maire s'adresse à la porte parole d'Eau Courant :

J'inviterais maintenant madame Maryse Plante-Couture, porte-parole d'Eau Courant, à déposer la pétition de son groupe relativement au dossier de la fluoration de l'eau potable. Tel que précisé dans notre correspondance du 27 mai dernier, le conseil recevra avec ouverture le document en question. Madame Plante-Couture disposera de quelques minutes pour en préciser la teneur. Je rappelle qu'à cette étape du projet, aucun élément nouveau ne nous a été transmis par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec. Mes collègues et moi allons prendre connaissance du contenu de la pétition et nous tiendrons compte des arguments qui sont invoqués afin de mener à terme notre réflexion. Soyez assurés que nous porterons à votre démarche l'attention qu'elle mérite. À la suite du dépôt du document, nous procéderons à la levée de l'assemblée.

Madame Plante-Couture explique que son groupe a déposé sa pétition dans les commerces de la ville avant de préparer un dépliant et de mener une opération « porte-à-porte ». Elle procède à la lecture de l'introduction de ladite pétition puis dévoile le nombre de signatures obtenues à savoir 2 519. Madame Plante-Couture demande à monsieur le maire de faire parvenir une réponse écrite à son groupe dans un délai de 48 heures.

Monsieur Bélanger réitère l'intention du conseil d'analyser le document. Il précise toutefois très clairement à madame Plante-Couture qu'elle ne doit pas compter sur une réponse dans un aussi court délai. De plus, monsieur Bélanger trouve regrettable que la pétition ait été adressée à son nom plutôt qu'au conseil municipal.

Monsieur Martin Bernard relate le contenu d'une conversation survenue le 22 mai dernier entre le conseiller, monsieur Normand Gagnon, et lui-même au domicile de Monsieur Gagnon. Ce dernier aurait affirmé que si le groupe amassait 2 000 signatures, il serait prêt à réviser sa position. Monsieur Bernard estime qu'avec plus de 2 500, la balle est dans le camp du conseil.

11.06.325

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h21, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

